

# Bulletin municipal

*Liouc*

*Décembre 2008*



## Le mot du Maire

Avant que ne débute la traditionnelle trêve de Noël, le conseil municipal a souhaité, à travers ce journal, vous informer de l'évolution des différents dossiers en cours.

Au sein du conseil, nous avons privilégié le travail en équipe, et choisi de consacrer le temps nécessaire pour que chaque conseiller puisse délibérer sur chaque question en pleine connaissance de cause... Dans ce souci, les conseillers se sont réunis deux fois en « séminaire » de travail, dont une matinée entière un samedi matin du mois d'octobre.

Comme chacun n'a pas les mêmes disponibilités, que les formalités administratives sont souvent lourdes, et les finances réduites, tout n'avance pas toujours aussi vite que nous le souhaiterions... Mais cela n'entame en rien notre détermination de voir se concrétiser les projets sur lesquels nous nous sommes engagés, comme l'assainissement, les travaux dans le village, le PLU, la remise en valeur de la fontaine et du patrimoine bâti, les noms des rues, la scolarisation de nos enfants, etc.

Cet investissement au service de notre village ne doit pas nous masquer la nécessité de nous insérer dans notre environnement : la Communauté de Communes, les « Pays », le Département, la Région. A l'heure où les Pouvoirs Publics annoncent une simplification de ce « millefeuille » nous devons améliorer la qualité de nos coopérations intercommunales tout en défendant notre identité, notre aptitude à décider de ce qui nous concerne. Il nous appartient aussi de nous défendre contre la tendance de l'Etat à transférer toujours davantage de charges et de contraintes aux communes, tout en diminuant sans cesse les moyens d'assistance technique et de financement.

En cette période de fête, tous ceux qui le peuvent vont bénéficier de la « trêve des confiseurs » en famille et avec les amis. Mais comment ne pas penser aussi à toutes celles et ceux qui subissent le chômage, les injustices sociales. Dans notre belle région comment ne pas se sentir solidaire du monde viticole qui lutte pour sa survie.

C'est ainsi très sincèrement, et en toute clairvoyance, que je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année au nom de tout le conseil municipal.

Votre maire,

Alain de Bouard

## *En quelques brèves....*

### **L'assainissement collectif : c'est parti, et, espérons le, cette fois-ci bien parti ...**

Dès son installation le nouveau Conseil Municipal a repris le dossier de l'assainissement collectif, en prenant en compte les raisons de l'échec du passé.

Le comité de pilotage mis en place s'était fixé pour objectif de présenter des propositions au Conseil Municipal en octobre, c'est chose faite avec seulement 6 jours de retard puisque le vote a eu lieu le 6 Novembre...

Après un travail préparatoire, le comité de pilotage a présenté en fin Juin, au cours d'une réunion en mairie de Liouc, une comparaison entre quatre sites possibles pour la station de traitement aux organismes prescripteurs et financeurs : la DDAF qui assure pour le compte de l'Etat la police de l'eau, l'Agence de l'Eau et le conseil Général qui interviendront dans le financement du projet, le SATESE qui apportera son expertise technique, le Syndicat interdépartemental du Vidourle qui est responsable de la qualité de l'eau dans le bassin du Vidourle et de ses affluents.

Plusieurs déplacements ont permis aux conseillers municipaux de visiter des stations de traitement dites « à roseaux » dans des communes rurales comme la nôtre. Cela a permis de constater l'efficacité de ce système s'il est réalisé selon les normes, l'absence de nuisance visuelle et olfactive, mais aussi les contraintes à respecter : plus de 800 mètres du Vidourle, terrain présentant une pente suffisante afin d'éviter des coûts trop importants de terrassement, longueur des canalisations de transports des eaux usées pas trop longues pour des raisons tant financières que de salubrité.

Au terme de ce travail, le conseil a décidé au cours de sa séance du 6 novembre (voir le dernier compte rendu du conseil) :

- de retenir le principe d'une station de traitement à roseaux comme pratiquement toutes les communes qui font ou refont aujourd'hui leur assainissement collectif,
- d'implanter cette station dans une zone située entre le vieux village et la Rouvière, située à près de 300 mètres des habitations les plus proches ; cette zone apparaissant la meilleure pour satisfaire aux contraintes techniques, sanitaires et financières imposées
- de choisir un maître d'œuvre. Celui-ci se mettra au travail dès les premiers mois de 2009 pour préparer un avant projet qui servira de base aux demandes d'autorisation et aux demandes de subvention.

-

Dès que cet avant projet sera prêt, il sera présenté aux habitants concernés.

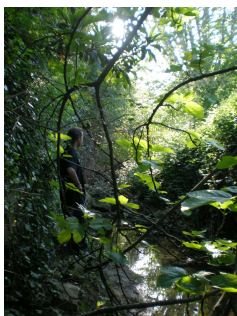
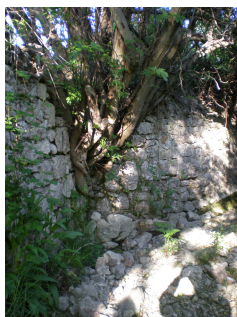
Le conseil municipal et son comité de pilotage suivront de près tout le déroulement du projet.

Reste à être encore un peu patient, car, si tout se passe bien, si nous arrivons à obtenir les subventions escomptées, il faudra compter un délai d'au moins trois années d'étude et de travaux avant la mise en fonctionnement de l'installation.

### **Noms des rues, numérotation des habitations**

Comme nous l'indiquions dans le dernier bulletin municipal de Juillet 2008, les noms des rues ont été arrêtés. La numérotation des habitations se fera selon le nouveau système « métrique » préconisé. Cette opération est en cours de réalisation. Lorsqu'elle sera terminée, chaque foyer se verra notifier sa nouvelle adresse postale (nom de la voie, numéro de l'habitation). Les panneaux de plans de village, les plaques de noms de voies, et les plaques de numéros des habitations seront commandés en 2009, dès que nous aurons reçu la notification de la subvention escomptée.





### **Nettoyage du Micou**

Le bureau du Syndicat Intercommunal d'aménagement du Vidourle et de ses affluents s'est réuni le 12 novembre dernier.

M. Rouvière, technicien de rivière au SIAVA interdépartemental, donne connaissance des projets retenus, parmi ceux présentés par le SIAVA de Quissac. Le projet de nettoyage du ruisseau du Micou (enlèvement des embâcles, nettoyage des berges et de recalibrage) proposé par le Conseil municipal a été validé.

Dans un premier temps, courant mars 2009, l'équipe verte du SIAVA devrait donc procéder au nettoyage des embâcles et nettoyage des berges. Ensuite, en mai ou juin, les travaux de curage du ruisseau pourraient avoir lieu et bénéficier de subventions (SIAVA Quissac, et subventions départementales).

Pour la reconstruction des murs de berges, également prévue, il est proposé de recourir à une équipe d'ouvriers dans le cadre des chantiers d'insertions.

Le 13 novembre, la commission du SIAVA a donc rencontré les directeurs des organismes encadrant des chantiers d'insertions (Cévennes Garrigues et de Familles Rurales) pour établir un projet portant sur la restauration des murs du Micou, de la Fontaine et certains murs du patrimoine communal.

### **Travaux dans le vieux village**

Les travaux de renforcement du réseau d'eau, d'enfouissement des réseaux électriques, de renouvellement de l'éclairage public sont toujours programmés pour 2009. Nous souhaiterions pouvoir y inclure la pose des canalisations d'assainissement collectif, de façon à n'ouvrir les tranchées qu'une seule fois, mais cela s'avère très compliqué pour des tas de raisons administratives et réglementaires..... Dès que nous aurons une réponse (positive ou négative) à cette question, nous provoquerons une réunion des habitants concernés afin de leur présenter le projet et de recueillir leurs suggestions.

### **Recensement de la population**

Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les 8 ou 9 ans sur l'ensemble du territoire national est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles. Les communes de moins de 10.000 habitants comme LIOUC font l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les 5 ans. Elles ont été réparties en 5 groupes. Liouc doit ainsi procéder au recensement de sa population entre le 15 janvier et le 14 février 2009.

À partir du jeudi 15 janvier 2009, vous allez donc recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera identifiable grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent sa photographie et la signature du maire. L'agent recenseur viendra déposer à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis.

Votre participation est essentielle. Le recensement de la population fournit la population de la France et de ses communes ainsi que des statistiques sur les logements, les habitants et leurs caractéristiques : âges, professions exercées, transports utilisés, déplacements quotidiens... Il permet ainsi de mieux comprendre l'évolution de notre pays, comme de notre commune. C'est pourquoi la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.

Vos réponses resteront confidentielles. Elles sont protégées par la loi. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

### **Dans l'Etat Civil de la commune....**

Anne Cornélie FRÖLICH et Guy MAISONNEUVE se sont mariés à la mairie de Liouc le 13 Septembre 2008 au cours d'une petite cérémonie familiale bien sympathique. Le maire leur a adressé tous les vœux au nom de la commune.

Elsa et Léane RUBRECHT sont nées le 2 avril, nous leur souhaitons bienvenue à Liouc et adressons toutes nos félicitations aux parents

### **Nous et nos amis les chiens**

Une circulaire préfectorale rappelle les dispositions à prendre par les propriétaires et détenteurs de chiens de 1ère et 2ème catégories ou de chiens déclarés « mordeurs ». Ces animaux doivent faire l'objet d'une évaluation comportementale telle que prévue par la réglementation en vigueur. Toutes précisions sont disponibles en mairie. Plusieurs chiens de ces catégories sont recensés dans notre village.

C'est aussi l'occasion de rappeler à tous les propriétaires de chiens qu'il leur appartient de veiller à ce que leurs animaux ne divaguent pas seuls sur les voies publiques, au risque pour le moins d'intimider les promeneurs qui viennent découvrir notre village, voire d'attaquer d'autres chiens qui eux se promènent sous la garde de leur propriétaire, comme cela a été le cas à plusieurs reprises ces derniers temps à Liouc.

### **A noter sur vos agendas**

***Il est encore trop tôt pour vous souhaiter la bonne année, mais rien n'empêche d'y penser déjà...Le conseil municipal sera très heureux d'inviter tous les habitants le vendredi 9 janvier à 18h30 autour d'un apéritif convivial dans l'ancienne chapelle pour fêter le début 2009. Ce sera aussi l'occasion de faire un point sur l'action du conseil et les (nombreux) projets pour les prochains mois et les prochaines années.***

***Et enfin...***

***l'équipe municipale vous souhaite  
de bonnes fêtes de fin d'année !***